L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien......$12 } payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 5 AOUT 1840.

CANDIDATS WHIGS
Choisis par la convention nationale.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. *District*—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. *District*—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. *District*—LŒUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. *District*—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. *District*—SETH LEWIS, des Rapides.

SUR LE BILL DES MILICES.

La 10e. section du bill de M. Poinsett ne porte-t-elle pas qu'il y aura une force active *n'excédant pas* 100,000 hommes et ne fixe-t-elle pas le contingent de la Louisiane pour cette force active à 1,600 hommes?

La 12e. section ne porte-t-elle pas qu'il y aura une force sédentaire se composant de ceux qui auront servi quatre ans dans la force active?

Ne suit-il pas de là que la Louisiane, aura 1,600 hommes dans la force active et 1,600 hommes dans la force sédentaire, et cela sans parler de la masse de la milice?

Ne suit-il pas de là qu'en fixant à 1,600 hommes seulement le contingent de la Louisiane le *Courrier* a commis une *erreur*?

Car si la force sédentaire ne devait pas avoir une existence différente de la masse de la milice, la disposition qui la créerait serait un non sens, une absurdité.

Sommé de citer quelle est la disposition du bill portant *qu'on doit obtenir le consentement des diverses législatures de l'Union avant que le projet de M. Poinsett acquière force de loi*, le Courrier parle d'une lettre de M. Poinsett où il propose de s'adresser aux Etats pour obtenir leur consentement.

Mais que nous importe cette lettre dont excipe le Courrier? En discutant un projet de loi nous ne devons avoir égard qu'aux dispositions qu'il renferme.

Or, il n'y a pas un mot dans le projet de loi qui parle du consentement à obtenir des législatures d'Etats.

Et cet aveu contenu dans la lettre du secrétaire de la guerre prouve jusqu'à l'évidence l'inconstitutionnalité du projet; car si le congrès n'a pas le droit de passer un bill de cette nature sans le consentement des Etats, c'est que la constitution fédérale s'y oppose. Or, cela étant, le consentement même de tous les Etats ne couvrirait pas cette inconstitutionnalité (sans parler de l'étrange anomalie qu'il y aurait de soumettre un acte du congrès à la sanction des législatures d'Etats;) parceque le congrès ne peut agir que dans les limites de la constitution: tout ce qu'il ferait en dehors de ces limites serait par cela seul frappé de nullité et comme non avenu.

Dans sa lettre M. Poinsett dit bien "que le plan proposé n'avait en vue que d'autoriser le Président à réunir les milices dans le territoire de leurs états respectifs." Mais cela est inexact, car le projet dit positivement et clairement le contraire.

Ainsi *d'après le projet* (et c'est le projet seul que nous examinons) le contingent de la Louisiane pour la force active serait de 1,600 hommes et pour la force sédentaire de 1,600 hommes; c'est à dire 3,200 hommes en tout. Il n'est pas question du consentement à obtenir des Etats; enfin, le Président est autorisé à faire sortir les milices de leurs états respectifs.

LE LOCOFOCOISME DÉMASQUÉ—SES DOCTRINES ANTI-SOCIALES—AGRAIRIANISME AVOUÉ.

Le *Boston Quarterly Review* contient dans son numéro du mois de juillet, des doctrines tellement subversives de tout ordre social que nous croyons devoir les soumettre à l'appréciation du public. Mais auparavant il faut dire quel est le caractère, quelle est la couleur de cette Revue.

Mr. Orestes A. Brownson, fonctionnaire du gouvernement général, loco foco radical, écrivain et orateur favori des partisans de l'administration sur lesquels il exerce une grande influence, est l'éditeur de cet ouvrage périodique, soutenu à peu près exclusivement par Mr. Van Buren et ses amis. On peut donc considérer cette Revue comme l'organe des doctrines sociales *de la moderne démocratie*.

Et telle est, en effet, l'influence qu'exerce le professeur Brownson sur les hommes de son parti qu'un journal du Sud, le *Tuscaloosa flag of the Union*, a reproduit dernièrement avec les plus grands éloges, un de ses articles où se trouvait cette phrase remarquable: *Le parti démocratique professe des principes qui doivent amener l'abolition de l'esclavage!*

Le *Boston Review* considère le bill de la trésorerie comme une mesure préparatoire pour arriver à des changements bien autrement importants dans l'ordre social.

D'abord il veut en finir avec les prêtres et les professeurs *qui sont* dit-il *des créatures du diable.*

Ensuite, il veut détruire toutes les banques de toute nature; banque nationale, banques locales, banques incorporées, banques libres: tout cela doit être détruit immédiatement, ainsi que le système de crédit. Bien plus, *tout partisan du système du crédit doit être flétri comme un ennemi de ses semblables.* Comme on voit, l'honorable éditeur du *Quarterly Review* ne se pique pas de modération et n'est point partisan des demi mesures.

Mais ce n'est rien encore. *On propose de s'emparer légalement de la propriété d'un homme à sa mort, au détriment de la femme et des enfans, pour la distribuer au public!* Voici les propres expressions de la Revue, pages 393, 394 et 395:

"Après la destruction des banques, doit venir celle de tous les monopoles et de tous les priviléges. Nous ne pouvons les énumérer tous, car ils sont nombreux; mais nous en choisirons un, le plus grand de tous, le privilége qu'ont quelques hommes de naître riches, tandis que d'autres naissent pauvres. On voit clairement que nous voulons parler du droit d'acquérir la propriété au moyen de l'héritage: anomalie qui doit être effacée de notre système Américain si l'on ne veut que le système lui même périsse."

"Chacun conservera pendant sa vie la propriété qu'il aura acquise honnêtement; mais son droit finira avec la vie, et sa propriété sera, après sa mort, acquise à l'Etat pour être distribuée suivant quelque loi équitable, parmi la génération qui lui survivra."

"C'est une grande et effrayante mesure. Les riches, ceux qui possèdent, n'y consentiront jamais de moins volontairement; et nous croyons trop bien connaître la nature humaine pour croire qu'on puisse jamais l'obtenir par des voies pacifiques. Il faudra donc employer la force physique."

"On ne pourra certainement arriver là qu'après une guerre comme le monde n'en a encore jamais vu, guerre qui, quoique inévitable aux yeux de la philosophie, inspire à l'humanité un saisissement d'horreur."

Ainsi le parti de M. Van Buren veut arriver à tout détruire, tout, même le droit d'héritage qu'il appèle *un odieux privilége, une anomalie*; il ne veut pas que la fortune du père passe à ses enfans après sa mort, mais qu'elle soit dévolue à l'Etat! Et comme un tel état de choses ne pourra jamais être amené par des voies pacifiques, on aura recours à la violence, à l'extermination!

Nous engageons tous les hommes démocrates à examiner attentivement ces doctrines: ils verront ensuite s'ils peuvent rester plus longtemps dans les rangs du parti qui les professe.

On lit dans le *Savannah Republican*, du 20 juillet:

EFFET DE LA LOI DE SOUS-TRESORERIE.—On a envoyé dernièrement $100,000 en or de St. Louis, à New York. Cette somme a été mise dans des barils scellés, suivant l'usage, et chargés pour la Nouvelle Orléans pour de là être envoyés à New York par mer. A New York les barils ont été trouvés en parfait état et les scellés intacts; cependant il manquait $23,000.

La malle, arrivée hier fort tard, ne nous a apporté aucun journal.

POESIE.

Nous avons donné dernièrement quelques vers extraits du nouveau recueil de Victor Hugo, *les Rayons et les Ombres*. En voici quelques autres qui nous semblent empreints d'un charme tout particulier. Le poète lui-même, sous le nom d'Olympio, y retrace des souvenirs tout à fait personnels; mais ces souvenirs si poétiquement exprimés ne sont-ils pas un écho mélancolique de ceux que beaucoup d'entre nous gardent au fond du cœur? Qui de nous, comme Olympio, n'a laissé sur la terre quelque coin ignoré où s'est caché [illegible] discret bonheur, asile solitaire [illegible] poète ne sera-t-elle pas alors [illegible] pensées?

TRISTESSE D'OLYMPIO.

Les champs n'étaient point noirs, les cieux n'étaient pas mornes;
Non, le jour rayonnait dans un azur sans bornes,
Sur la terre étendu,
L'air était plein d'encens et les prés de verdures,
Quand il revit ces lieux où par tant de blessures
Son cœur s'est répandu!

L'automne souriait; les coteaux vers la plaine
Penchaient leurs bois charmans qui jaunissaient à peine;
Le ciel était doré;
Et les oiseaux, tournés vers celui que tout nomme,
Disant peut-être à Dieu quelque chose de l'homme,
Chantaient leur chant sacré!

Il voulut tout revoir: l'étang près de la source,
La masure où l'aumône avait vidé leur bourse,
Le vieux frêne plié,
Les retraites d'amour au fond des bois perdues,
L'arbre où dans les baisers leurs âmes confondues
Avaient tout oublié!

Il chercha le jardin, la maison isolée,
La grille d'où l'œil plonge en une oblique allée,
Les vergers en talus.
Pâle, il marchait.—Au bruit de son pas grave et sombre
Il voyait à chaque arbre, hélas! se dresser l'ombre
Des jours qui ne sont plus!

Il entendait frémir dans la forêt qu'il aime
Ce doux vent qui, faisant tout vibrer en nous-même,
Y réveille l'amour,
Et remuant le chêne ou balançant la rose,
Semble l'âme de tout qui va sur chaque chose
Se poser tour à tour!

Les feuilles qui gisaient dans le bois solitaire,
S'efforçant sous ses pas de s'élever de terre,
Couraient dans le jardin;
Ainsi, parfois, quand l'âme est triste, nos pensées
S'envolent un moment sur leurs ailes blessées,
Puis retombent soudain.

Il contempla long-temps les formes magnifiques
Que la nature prend dans les champs pacifiques;
Il rêva jusqu'au soir;
Tout le jour il erra le long de la ravine;
Admirant tour à tour le ciel, face divine,
Le lac, divin miroir!

Hélas! se rappelant ses douces aventures,
Regardant, sans entrer, par dessus les clôtures,
Ainsi qu'un paria,
Il erra tout le jour. Vers l'heure où la nuit tombe,
Il se sentit le cœur triste comme une tombe,
Alors il s'écria:

"O douleur! j'ai voulu, moi, dont l'âme est troublée,
Savoir si l'urne encor conservait la liqueur,
Et voir ce qu'avait fait cette heureuse vallée
De tout ce que j'avais laissé là de mon cœur!

"Que peu de temps suffit pour changer toutes choses!
Nature au front serein, comme vous oubliez!
Et comme vous brisez dans vos métamorphoses
Les fils mystérieux où nos cœurs sont liés!

"De tout ce qui fut nous presque rien n'est vivant;
Et, comme un tas de cendre éteinte et refroidie,
L'amas des souvenirs se disperse à tout vent!

"N'existons-nous donc plus? Avons-nous eu notre heure?
Rien ne la rendra-t-il à nos cris superflus?
L'air joue avec la branche au moment où je pleure;
Ma maison me regarde, et ne me connaît plus.

"D'autres vont maintenant passer où nous passâmes.
Nous y sommes venus, d'autres vont y venir;
Et le songe qu'avaient ébauché nos deux âmes,
Ils le continueront sans pouvoir le finir!

"Car personne ici-bas ne termine et n'achève;
Les pires des humains sont comme les meilleurs;
Nous nous réveillons tous au même endroit du rêve.
Tout commence en ce monde, et tout finit ailleurs.

"Oui, d'autres à leur tour viendront, couples sans tache,
Puiser dans cet asile heureux, calme, enchanté,
Tout ce que la nature à l'amour qui se cache
Mêle de rêverie et de solennité!

"D'autres auront nos champs, nos sentiers, nos retraites.
Ton bois, ma bien-aimée, est à des inconnus.
D'autres femmes viendront, baigneuses indiscrètes,
Troubler le flot sacré qu'ont touché tes pieds nus!

"Quoi donc! c'est vainement qu'ici nous nous aimâmes!
Rien ne nous restera de ces coteaux fleuris
Où nous fondions notre être en y mêlant nos flammes!
L'impassible nature a déjà tout repris.

"Oh! dites-moi, ravins, frais ruisseaux, treilles mûres,
Rameaux chargés de nids, grottes, forêts, buissons,
Est-ce que vous ferez pour d'autres vos murmures?
Est-ce que vous direz à d'autres vos chansons?

"Nous vous comprenions tant! doux, attentifs, austères,
Tous nos échos s'ouvraient si bien à votre voix!
Et nous prêtions si bien, sans troubler vos mystères,
L'oreille aux mots profonds que vous dites parfois!

"Répondez, vallon pur; répondez, solitude,
O nature abritée en ce désert si beau,
Lorsque nous dormirons tous deux dans l'attitude
Que donne aux morts pensifs la forme du tombeau—

"Est-ce que vous serez à ce point insensible
De nous savoir couchés, morts avec nos amours,
Et de continuer votre fête paisible,
Et de toujours sourire et de chanter toujours?

"Est-ce que, nous sentant errer dans vos retraites,
Fantômes reconnus par vos monts et vos bois,
Vous ne nous direz pas de ces choses secrètes
Qu'on dit en revoyant des amis d'autrefois?

"Est-ce que vous pourrez, sans tristesse et sans plainte,
Voir nos ombres flotter où marchèrent nos pas,
Et la voir m'entraîner, dans une morne étreinte,
Vers quelque source en pleurs qui sanglotte tout bas?

"Et s'il est quelque part, dans l'ombre où rien ne veille,
Deux amans sous vos fleurs abritant leurs transports,
Ne leur irez-vous pas murmurer à l'oreille:
—"Vous qui vivez, donnez une pensée aux morts!"

"Dieu nous prête un moment les prés et les fontaines,
Les grands bois frissonnans, les rocs profonds et sourds,
Et les cieux azurés et les lacs et les plaines,
Pour y mettre nos cœurs, nos rêves, nos amours!

"Puis il nous les retire. Il souffle notre flamme.
Il plonge dans la nuit l'antre où nous rayonnons;
Et dit à la vallée, où s'imprima notre âme,
D'effacer notre trace et d'oublier nos noms.

"Eh bien! oubliez-nous, maison, jardin, ombrages!
Herbe, use notre seuil! ronce, cache nos pas!
Chantez, oiseaux, ruisseaux, coulez! croissez, feuillages!
Ceux que vous oubliez ne vous oublieront pas.

"Car vous êtes pour nous l'ombre de l'amour même!
Vous êtes l'oasis qu'on rencontre en chemin!
Vous êtes, ô vallon, la retraite suprême
Où nous avons pleuré nous tenant par la main!

....

VICTOR HUGO.

VARIÉTÉS.

LES SUITES D'UNE PASSION.

I.

Dans une excursion que j'ai faite en Champagne pendant l'automne de 1837, avec plusieurs personnes de ma famille, nous fûmes assaillis un jour par un orage si violent que force nous fut d'aller chercher un refuge pour nous et pour nos chevaux dans un petit hameau situé à deux portées de fusil d'une des routes départementales qui conduisent à Cézanne. A défaut d'auberge, nous fûmes trop heureux de trouver un gîte dans une misérable masure à laquelle attenait une grange abandonnée où l'on put remiser notre voiture et dételer nos chevaux. Ce gîte, qui n'offrait au surplus qu'un abri fort imparfait contre les torrens de pluie qui inondaient le sol, nous fut accordé, je dois le dire, avec une mauvaise grâce fort peu en harmonie avec les vertus hospitalières dont les poëtes et les romanciers se sont plu à doter les bons villageois. Nous eûmes pour hôtesse une vieille femme qui filait, qui ne quitta pas un instant son rouet, qui ne répondit à nos questions que de la façon la plus disgracieuse.

Si notre petite troupe n'eût été composée que d'hommes, sans doute il nous aurait été facile de prendre gaîment notre parti sur cet épisode de notre voyage, mais nous avions le bonheur de posséder parmi nous deux jeunes et charmantes dames dont l'une avait peur du tonnerre et dont l'autre commençait à se plaindre du froid. La partie devenait embarrassante. Au bout d'une heure environ passée tout entière en exclamations douloureuses sur l'état de l'atmosphère, qui, loin d'éprouver aucune amélioration, semblait au contraire empirer à chaque instant, l'un des nôtres se hazarda à demander à la vieille Champenoise, si nous étions encore loin de Cézanne où nous comptions dîner et coucher.

—Cézanne, répondit-elle d'un ton fort maussade, est encore à quatre lieues d'ici.

Faire quatre lieues par une tempête épouvantable, cela n'était guère possible.

—Mais n'y a-t-il donc pas dans les environs quelqu'auberge?—Non.—N'y a-t-il pas, à défaut d'auberge, quelque château où nous pourrions trouver l'hospitalité?

—Un château! interrompit vivement la vieille avec un sourire du plus mauvais augure; il y en a un tout proche d'ici, à un quart de lieue au plus. Il n'y a qu'un petit malheur, c'est que le maître de ce château n'y reçoit jamais personne.

—C'est ce que nous allons voir, s'écria l'un de nous, M. de L...., ex-garde-du corps; il faudra bien, bon gré mal gré, que le châtelain du voisinage se détermine à nous fournir un gîte, s'il ne veut nous forcer à lui donner l'assaut; n'est-ce pas, mesdames?

Puis, se tournant vers la paysanne:

—Comment l'appelez-vous, sybille, le maître de ce château?

—On le nomme M. de B....

—Est-il jeune ou vieux?

—On le dit jeune encore.

—De B...., ou je me trompe fort, c'est mon ancien camarade de la compagnie de Luxembourg, Ferdinand de B...., un homme de mon âge, trente-six ans au plus, un de mes amis intimes; au fait, je me rappelle parfaitement maintenant qu'après la mort de sa femme il a acheté une terre en Champagne, et qu'il s'y est retiré tout-à-fait. Il y vit l'été comme l'hiver, n'est-ce pas? Oh! c'est lui, c'est lui, et je vous réponds à tous de son hospitalité. Vite les chevaux à la voiture, et partons.

Moins d'un quart d'heure après, notre carrosse ayant franchi une grille d'honneur demeurée ouverte, faisait son entrée triomphale sous le porche du château de M. de B....

C'était une habitation d'un aspect assez bizarre, où tous les styles d'architecture se trouvaient confondus, depuis l'ogive sarrazine jusqu'aux ornemens contournés du temps de Louis XV, mais qui, en dépit de cette anomalie, présentait encore un certain caractère de grandeur. En arrière du château et sur les côtés s'étendait à perte de vue un vaste parc, dont les ombrages jaunissant et en ce moment tourmentés par l'orage, inspiraient l'âme à une mélancolique rêverie. Au bruit de la voiture, plusieurs valets accoururent avec un air de stupéfaction profonde. Ils étaient vêtus de noir de la tête aux pieds, et nous contemplaient curieusement. L'un d'eux s'approchant de la portière de notre voiture, prit la parole:

—Que venez-vous faire ici? s'écria-t-il presque à voix basse.

—Nous venons voir M. de B...., fut-il répondu de notre côté.

—M. de B.... n'est pas visible.

—Il le sera pour moi, dit notre introducteur en se moins soi-disant tel, en sautant rapidement de voiture. Annoncez lui la visite d'un ancien ami, du vicomte de L...., ex-brigadier aux gardes.

Et au même instant, notre compagnon, sans donner même au valet le temps de le précéder, s'élança sous le vestibule, où sa voix retentit encore quelques instants et finit par se perdre dans les profondeurs des murailles. Au bout d'un demi quart d'heure environ, pendant lequel nous [illegible] nous communiquer nos conjectures sur tout ce qui [illegible] se passer, le vicomte de L.... revint. Il avait le visage triste et composé, et ce fut d'une voix [illegible] éteinte qu'il nous dit:

—Je vous demande pardon de vous avoir fait attendre. Vous pouvez venir maintenant. Seulement je vous recommande une chose: [illegible] que vous [illegible] voir ou entendre de bizarre dans ce château ne donnez aucun signe d'étonnement; je vous en dirai plus tard la raison.

Nous n'en exigeâmes pas davantage, et, descendant à notre tour de voiture, nous suivîmes notre introducteur. En haut de l'escalier se tenait le maître du château, qui était sorti de son appartement pour nous recevoir. C'était un homme de haute taille, d'une physionomie pleine de régularité et de noblesse, mais empreinte d'une mélancolie profonde. Bien que jeune encore (il avait à peine 35 ans), ses cheveux étaient entièrement blancs. Il nous reçut avec une politesse un peu cérémonieuse, nous montra à travers les croisées les points de vue de son domaine, qui nous parurent fort beaux, mais en général assez agrestes, et s'excusa beaucoup de ne pouvoir nous offrir qu'une hospitalité impromptue qui se ressentirait, dit-il, de ses habitudes campagnardes. Pendant qu'il parlait, notre ami, oublieux tout le premier de l'injonction qu'il nous avait faite avant d'entrer, attachait sur lui un œil hagard, comme s'il s'était demandé intérieurement si l'homme qui se trouvait devant lui était bien celui qu'il avait espéré rencontrer, Ferdinand de B...., son ancien frère d'armes, le compagnon de plaisir de sa jeunesse, et s'il n'était pas le jouet de quelque funeste méprise.

Il y avait dans la chambre où nous nous trouvions réunis un portrait en pied représentant une jeune femme d'une rare beauté, et dont les traits, d'une douceur angélique, encadrés par des cheveux blonds retombant en boucles soyeuses le long des joues et presque jusqu'à la naissance des épaules, rappelaient d'une manière frappante ces vaporeuses *ladies* que le pinceau de Lawrence a immortalisées, et dont les formes délicates et presque aériennes semblent une sorte de compromis entre la nature de la femme et celle de l'ange. Profitant d'un moment où notre hôte répondait à une question d'une de nos dames, je me penchai vers M. de L...., et, pensant l'arracher ainsi à sa rêverie, je lui dis à voix basse et après lui avoir désigné le tableau par un rapide coup d'œil:

"C'est le portrait de madame de B...., sans doute?

Notre introducteur mit son doigt sur le bord de ses lèvres comme pour m'inviter au silence; mais M. de B.... s'en était aperçu; il leva les yeux au ciel, et se tournant vers son ancien ami:

"Mon cher L...., lui dit-il, il y a aujourd'hui trois ans jour pour jour que j'ai perdu Mme de B.... Il doit t'en souvenir. Le temps était aussi à l'orage ce jour là."

Ces paroles furent prononcées sans aucune affectation, du ton le plus calme et le plus simple en apparence; mais sous cette tranquillité si bien jouée et que pas un muscle du visage ne démentait, il y avait une profonde émotion intérieure qui n'eût point échappé à coup sûr à l'attention de l'observateur, et puis je ne sais pourquoi cette association d'idées, née des mêmes circonstances atmosphériques, me glaça involontairement de terreur.

Sur ces entrefaites, la porte s'ouvrit à deux battans et deux grands laquais vêtus de noir comme ceux que nous avions aperçus en entrant vinrent annoncer que le dîner était servi. Nous passâmes dans la salle à manger, où nous retrouvâmes une table couverte d'une profusion de mets assez splendides, eu égard au peu de temps qui s'était écoulé depuis notre arrivée. Mais à notre grande surprise à tous, sur cette table garnie de linge et de cristaux des plus précieux, il ne figurait pas une seule pièce d'argenterie. Tout était en fer, depuis les couverts jusqu'aux moindres ustensiles. Ma voisine ne put s'empêcher de me dire tout bas:

"Voilà un goût bien singulier pour un homme chez lequel tout annonce l'opulence."

M. de B.... s'écria avec un sourire mélancolique: "Je vous ai prévenues, mesdames, que je n'avais à vous offrir qu'une hospitalité toute campagnarde."

Le repas fut silencieux, malgré tous les efforts que nous fîmes pour l'animer. La vue de ce vieillard de trente-cinq ans, dont les traits pâles et flétris grimaçaient la satisfaction d'un amphytrion heureux de se trouver au milieu de ses hotes, dont l'œil terne s'animait par momens de lueurs factices, effarouchait les gais propos, et je suis sûr que dans cette salle à manger seigneuriale, si bien close à tous les vents, si magnifiquement éclairée, devant cette table servie avec tant de profusion, il arriva à plus d'un convive de regretter encore les réparties maussades de notre vieille Champenoise du hameau voisin, et le pain bis et l'eau claire qu'elle n'aurait pu se dispenser de nous vendre.

Après le dîner on se rendit au salon. C'était une grande pièce octogone, meublée comme toutes les autres avec beaucoup de luxe. On avait jeté dans le vaste foyer de la cheminée plusieurs quartiers de hêtre qui répandaient une vive flamme et dont le pétillement et l'éclat joyeux, mêlés à l'influence bienfaisante du café, nous rendirent à tous un peu d'allégresse.

"Allons! pensais-je à part moi, il faut espérer que la soirée sera un peu moins triste que la journée."

Et comme à la campagne le jeu est une puissante ressource contre l'ennui et partout une diversion à bien des soucis, je regardai avec attention le long des murs et dans toutes les embrasures de fenêtres si je ne découvrirais pas une table de bouillotte ou de piquet, faute même de boston. Je ne sais si le maître du château était doué du don de seconde vue, mais, bien que mon inspection eût lieu de la manière la plus indifférente, il arrêta sur moi ce regard morne et vitré qui semble l'attribut de moribonds, et s'écria d'un ton lugubre:

"On ne joue pas ici."

Peu de temps après, il prit un flambeau sur la cheminée et après nous avoir prié de l'excuser s'il nous quittait si tôt, ayant, disait-il, quelques lettres pressées à écrire, il ajouta que le temps était beaucoup trop mauvais pour qu'il consentît à se séparer de nous avant le lendemain au plus tôt, que des ordres étaient donnés pour que des chambres fussent mises à la disposition de chacun de nous, et qu'au surplus il nous suppliait de considérer sa demeure comme la nôtre."

Cela dit, il pressa avec une vivacité convulsive la main de son ancien ami et sortit rapidement du salon. Comme la porte se refermait sur lui, un éclair bientôt suivi du plus violent coup de tonnerre illumina l'appartement d'une lueur blafarde et le château sembla s'ébranler jusque dans ses fondemens.

"Ah ça! nous écriâmes-nous tous d'une voix en apostrophant notre introducteur, chez qui donc nous avez-vous conduits?

—Rassurez-vous, nous dit-il, et écoutez moi."

ALEXANDRE DE LAVERGNE.
(*La suite prochainement.*)

Mr. l'Editeur,
Veuillez avoir la bonté d'annoncer dans votre estimable journal, que Mr. ANTHONY FERNANDEZ, sera fortement soutenu à l'élection d'alderman, qui doit avoir lieu mardi, 11 du courant, dans le 5me. district.
PLUSIEURS PROPRIÉTAIRES.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.
Brick Frances, Melcher de Baltimore — George Bedford & Beck
Goël. Experiment, Hastings, Galveston et la Rivière Brasos, — Bryan, Austin & Co.
——Charlotte, Perry, Mobile, — J. Thayer & Co.

ARRIVÉS.
Steamer Pre-Emption, Harris, de Cincinnati
Steamer Giraffe, Hoffmann, du Bayou Sara.
Steamer De Kalb, Gibson, de Red River.
Steamer Chester, Cable, de St. Louis.

MEMORANDA.
Le steamer Pre-Emption ayant laissé Cincinnati le 22 et Louisville le 25 juillet, rapporte qu'il n'y avait que 5 pieds d'eau dans l'Ohio et qu'elle baissait rapidement.

DECEDEE hier à 4 1/2 heures de l'après midi Mme. veuve Cazalon. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après midi. Son corps est exposé chez elle rue Dauphine entre St. Louis et Conti.

AVIS.—Le brick Washington, de Philadelphie, est maintenant en déchargement vis-à-vis le marché aux Légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. JAMES D. DENEGRE, 5 août 16, rue de la Douane.

Le consignataire de 1013 barres de fer, à ordre, pour chemin à coulisses reçues par le brick Washington de Philadelphie, est prié de venir les recevoir vis-à-vis le marché aux légumes. 5 août.

ON a besoin de vingt actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane. S'adresser au No. 199, rue Royale 5 août—5

CAFE DE RIO, en magasin et à vendre par 5 at. N. D. CHAMBERLIN & Co, 40, Gravier.

REBUT DE RÉSINE—300 barils à vendre par 5 at. N. D. CHAMBERLIN & Co, 40, Gravier.

LETTRES de change sur la Havane, à vendre par 5 août R. GRONING & Co.

SEL gros et fin de Liverpool, reçu par le navire Shaw, à vendre en lots convenables aux acheteurs, s'adresser à 5 août ALEX. PARK, 91, Commune.

SEL—3000 sacs de Sel gros et fin de Liverpool, dernièrement reçus et à vendre en quantités au gré des acheteurs. S'adresser à E. F. JENKINS, 29 jt Enc. Poydras et Magasins.

LE soussigné négociant en sel a constamment en main un approvisionnement de sel fin et gros de Liverpool et des Iles Turques, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS, 3 août Enc. Poydras et Magasins.

PORC—150 barils porc mess à vendre par E. F. JENKINS, 5 at enc. Poydras et Magasins.

PORC—Mess et Prime, à l'inspection de Bozant, et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 5 at 63, rue Gravier.

POIVRE—300 sacs poivre noir de Sumatra, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 5 at 63, rue Gravier.

LETTRES de Change sur New York, à vendre par VAN WYCK & Co, 5 août 35, rue du Camp.

TRAITES sur New-York à vendre par A. H. MIESEGAES. 5 août 45, Bienville.

BEURRE DE GOSHEN—10 fréquins excellent beurre, préservés dans le sel, à vendre par 5 at. N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, Gravier.

10 FRÉQUINS beurre de l'Ouest, en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co, 5 août. 40, rue Gravier.

SANGSUES—Reçu par le brick Fred. Arnet de Malaga, un joli petit assortiment de sangsues à vendre à 25 cts la pièce à l'entrepôt général, rue du Quartier No 26, entre les rues Condé et Vieille Levée. 5 août

THÉ—40 caisses thé poudre à canon, en boîtes de 6, 12 et 13 livres; 50 demi-caisses thé Pouchong, en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co, 5 août 40, rue Gravier.

COTONNADE—Les soussignés offrent à vendre de superbes cotonnades anglaises, garanties bonne teinture, et des plus épaisses qui aient été offertes sur ce marché. R. & J. CURELL, en liquidation, 5 août—10 rue Bienville, No. 46.

SAVON, &c.—100 caisses No. 1, et 100 barils au-devis du pays, de 1ère et 4ème épreuve, en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co, 5 août. 40, rue Gravier.

MM. PRIESTLEY & BEIN ont transporté leur comptoir du No. 22, Vieille Levée au No. 19, N[illegible] Levée. 31 jt.

PORC, BŒUF &c.—100 barils porc [illegible] 140 barils et demi-barils [illegible] et 50 barils maquereaux Nos. 1, 2, 3, [illegible] et en détail par 30 jt B. LATAPIE.

LE soussigné ayant été nommé curateur de la succession de Henry D[illegible] les personnes qui ont des réclamations [illegible] cette succession de présenter leur compte [illegible] toutes celles qui devraient à cette [illegible] payer immédiatement. J. LANDIS, 14, rue Poydras.

TRAITES DE CHANGE sur New York, à vendre par [illegible] juillet. O. H. MIESEGAES, 45, Bienville.

TRAITES sur Paris, à vendre par 29 juillet. [illegible]

DERNIERES DATES.

New-York	juil. 22	Liverpool	juil. 4
Boston	juil. 22	Londres	juil. 3
Philadelphie	juil. 24	Havre	juin 30
Washington	juil. 24	Paris	juil. 1
Baltimore	juil. 25	Bordeaux	juin 27
Charleston	juil. 25	Madrid	juin 26
Vera-Cruz	juin 4	Cadix	juin 16
Tampico	juin 6	Havane	juil. 10
Mexico	mai 27	Houston	juil. 21

COMMERCIAL.

MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 4 août 1840.

Espèces	4 @ 6	pour cent prime
Billets de Banque des E.U.	2½ @ 3	do.
Notes de la Trésorerie	6 @ 7	do.
Souverains	$4 80 @ $4 90.	
Doublons Espagnols	17 @ 17 2½	
do Mexicains	16 37½ @ 16 62½	
Américains	7 @ 8	pour cent prime.

REVUE DU MARCHÉ.
Orléans, le 4 août 1840.

Rien de [illegible] du marché si ce n'est qu'il s'est fait des achats [illegible] en coton, eu égard à l'époque avancée de [illegible] de la saison, la même inactivité n'a cessé de régner sur [illegible]. Les arrivages de produits de l'Ouest ont été [illegible] transactions dans le même rapport. Cependant on a pu voir un léger changement de prix pour quelques articles; quoique les demandes en soient bornées aux besoins de la ville.

Le temps a été beau et excessivement chaud; mais la ville est encore saine.

Le fleuve continue à baisser lentement; il est maintenant à 6 pieds 5 pouces au-dessous des plus hautes eaux.

COTON.—Arrivé depuis le 21 du mois dernier.—Louisiane et Mississipi: 433 balles; Tennessee et North Alabama 7; Texas 14, en tout 454 balles. Il a été expédié dans le même espace de temps à Liverpool 2202; à la Havane 225; à Philadelphie 453; à Boston 218; à Portsmouth, N. H. 400, en tout 3507 balles, ce qui diminue le stock de 3141 balles et laisse sur place 18604 balles y compris celles à bord des navires qui n'étaient pas expédiés le 4 courant.

ETAT DU COTON.

1839. Oct. Stock en mains,		15824
Reçu les trois derniers jours	456	
Précédemment,	921663	922119
		937944
Exporté pendant les 3 derniers jours	3697	
Précédemment,	915642	919439
Stock en mains,		18504

Dans notre rapport de samedi dernier nous avons dit que le marché était dans un état excessivement calme. Depuis il y a eu de bonnes demandes, et il s'est fait des achats considérables par rapport au faible stock du marché. Les opérations s'élèvent à environ 2300 balles de toutes sortes; et toutes celles qui ont tant soit peu d'importance ont été en qualités ordinaires, pour lesquelles nous avons à signaler une légère hausse de 1/2 ct. sur les prix de la semaine dernière. Le marché est dépourvu de bonnes qualités, et nous conservons nos cotes en faisant observer qu'elles sont purement nominales. Il n'y a pas de lots considérables sur place, et c'est tout au plus si le stock en vente s'élève à plus de 1500 balles. Nous donnons les détails suivans sur les ventes qui ont eu lieu dans ces trois derniers jours d'affaires: 544 balles Mississipi à 7 3-4; 270 do. à 7 1-8; 100 do. à 7 1-4 et 8 1-4; 56 do. à 7 1-4; 27 Louisiane à 9 1-8; 32 do. à 9, 24 do. à 8 1-4; 40 do. à 9 3-8; 800 North Alabama à 6 7-8; 61 do. très ordinaire à 5 3-4, 60 do. moyen, et beau à 8 1-2; et 34 Texas à 6 1-2.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.		Tenn et Nort Alabam.	
Ordinaire,	6 1/2 a [illegible]	Ordinaire,	6 à 6½
Moyen,	7 3/4 à 8 1/4	Moyen,	7 à 7½
Bon,	9 1/4 à 9 3/4	Bon,	8 à 8
Bon et beau		Ces qualités manquent.	
Beau et fin			

TABAC.—Il n'y a aucun changement à signaler dans cet article depuis notre dernier rapport; le stock commençant tant soit peu à se réduire, en conséquence il y a plus de demandes, mais les acheteurs se montrent très difficiles à traiter. Quelques lots se sont vendus à des prix au dessous de ceux portés dans nos cotes, mais comme il n'est survenu aucun changement marquant dans l'état du marché, nous les laissons subsister. Nous récapitulons nos prix les plus récents qui sont: pour les lots inférieurs 2½, 4, et 7½ cents pour X, seconds et premiers, lots communs 2½, 4, et 7½ cents, beaux lots 3, 5½ et 7½ cents, lots supérieurs 3¼, 6¼, 6½, 8, et 9 cents, lots de choix 4¼, 6½, 7, 8, et 9 cents. Les ventes de ces jours derniers, s'élèvent à environ 200 boucauts parmi lesquels nous ne connaissons aucune vente privée, 53 boucauts belle feuille, second et premier de 7 à 9 cents, 92 de belle qualité de 4 à 7 et 9 cts, 15 de premiers, à 9 cts. 30 de 3 3½, 6 et 8 cents, 6 do X à 5 cts. 4 X à 4½ cts. Arrivés depuis le 21 dernier, 176 boucauts expédiés dans le même temps pour Liverpool 628 bts, pour Philadelphie 23, ensemble 651 bts.

ETAT DU TABAC.

Oct. 1839.	Stock en main	bds.	964
Reçu pendant les 3 derniers jours		176	
Précédemment,		42002	42,178
			43,140
Expédié pendant les 3 derniers jours		651	
Précédemment,		[illegible]	33111
Stock en main,			[illegible]

SUCRE—Les demandes de cet article continuent à être modérées, mais les prix se maintiennent parfaitement bien, et ont obtenu une nuance d'augmentation surtout pour les qualités de choix. Nous cotons maintenant de 1½ @ 6½ cts. comme étant le prix le plus élevé du marché. Nous avons une vente de qualités très supérieures à ce dernier prix, nous avons entendu qu'une qualité prime extraordinaire a obtenu 7 cts. Le stock sur la levée se trouve maintenant réduit à presque rien.

MELASSE—Cet article continue à être languissant et nous laissons subsister nos dernières cotes de 17 @ 18 cents par gallon. Les arrivages sont toujours de peu d'importance et les demandes sont également très limitées.

FARINE—La fermeté mentionnée à la fin de notre dernier rapport a subi quelqu'augmentation et nous cotons maintenant la superfine de $5 @ $5 50, et nous n'avons entendu parler d'aucune vente à ce dernier prix, mais les détenteurs refusent généralement de réaliser aux prix d'hier et le marché s'est clos avec la même fermeté et la même tendance à augmentation que celles notifiées dans notre dernier rapport, en somme nous ne pouvons pas estimer le stock de la ville à plus de 3 00 barils y compris celle en mains des boulangers.

CAFE—Les demandes de la Havane sont toujours de peu d'importance et nous laissons subsister nos derniers prix: de 10, à 11½ cents. Le stock de toutes descriptions en ville est de peu d'importance.

WHISKEY—Le rectifié est maintenant à 25 cents mais il se fait peu d'affaires. Le stock en main est très large mais il n'y a pas d'apparence d'amélioration de prix.

CHANGE—Les traites sterling sont toujours calmes; mais les prix semblent avoir repris plus de fermeté, et quelques faibles opérations ont eu lieu de 12 @ 13 pour cent de prime.

Le change sur Paris est rare et bien tenu à 5 f. qui est le taux des banques; les demandes sont très limitées.

Les traites sur New-York sont en bonne demande; mais les prix n'ont pas varié.

Change sur place.

Traites Sterling	12 1/2 à 13 0/0 prime.	
France	5	
New-York 60 jours	4 1/2 0/0 prime,	
do 30 do	de 5 1/4 à 5 1/2 0/0	
do 3 do	de 6 1/2 à 0/0 prime.	
Philadelphie 60 jours	1 1/2 0/0	do
do à vue	3 0/0	do
Boston 60 jours	5 0/0	do

FRET—Il y a eu quelque activité pour le fret et plusieurs navires ont été pris à ½ d pour Liverpool, qui est le prix courant du marché pour le coton, ainsi que 47s.16 d. pour le tabac.

FRET.

Coton pour Liverpool	de 1/2 d a —
Do do Havre,	1 ct a —
Do do New York,	1/2 à 5/8
Do do Boston,	1/2 à 5/8
Tabac pour Cowes,	— à —
Do do Londres directement,	30 —
Do do New York,	6 00 à 7
Do do Boston,	7 — à 7 50
Do do Philadelphie,	6 50 à 7

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans, le 1er. août 1840. LE bureau des directeurs de cette banque a déclaré aujourd'hui un dividende de quatre pour cent sur le capital payé; lequel dividende sera payé aux actionnaires le 10 courant ou après cette époque. Par ordre du Bureau. RICHARD RELF, 3 août Caissier

MR. SIMMONIN, consignataire d'une boîte de marchandises par le steamer Louisville, de St. Louis, est prié de venir la recevoir et de payer les frais. 29 jt JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

LETTRES de change sur New-York, à 60 jours, à vendre par H. G. GILDEMEESTER, 29 jt. 45, rue Bienville.

REÇU par le navire Charles, arrivé du Hâvre et à vendre au débarquement par le soussigné: 100 fréquins beurre de Normandie, 20 meules fromage de Gruyère, 1000 saucissons de Lyon. B. POUVERIN. 20 jt—10 encoig. Royale et Dumaine.

EN débarquement de la goëlette Créole de la Havane, 50 sacs café, 3 caisses sucre blanc, 5 bls. gelée de gouyave en boîtes, 25 caisses fruits assortis au sirop, tels que bicacos, gelée de gouyave, ananas, limoncillos, oranges et tamarins. B. POUVERIN, 27 jt—10 encoignure et Dumaine.

BANQUE DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans, 27 juillet 1840. LE bureau des directeurs de cette banque a déclaré aujourd'hui un dividende de *quatre pour cent*, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux dans cette ville, le lundi 3 août prochain ou après cette date. W. J. LEVERICH, 30 juil—12 Caissier.

ANDREWS & BROTHERS, NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, A LA NOUVELLE-ORLEANS, 30 jt Rue du Camp No. 50.

Bureau de la Compagnie d'assurance maritime et contre l'incendie, de l'Ouest. Nouvelle Orléans, le 1r. août 1840. MR. GEO. C. LAWRASON a été nommé secrétaire de cette compagnie en remplacement de M. O. E. Richardson, démissionnaire. 1 août L. MATTHEWS, Président.

FARINE superfine, en magasin et à vendre par 1er août CONVERSE & Co. 55, Nile-Levée.

TABAC assorti, à vendre par 1er août CONVERSE & Co. 55, Nile-Levée.

LETTRES DE CHANGE sur Londres et Paris à vendre par 31 jt KOHN, DARON & Co.

DOUVES—2660 douves, à vendre par 1 at HADDEN & HALL, 33, Nile, Levée.

PORC clair—100 barils à l'inspection, à vendre par 1er août LAYET & AMELUNG, 17, Commune.

PORC pour habitation—150 barils à vendre par 1er août LAYET & AMELUNG, [illegible]

SOULIERS pour Dames [illegible] FROST & Co, [illegible] rue de la Douane.

A VENDRE [illegible] séparément—Quatre beaux BILLARDS [illegible] avec le complément de leurs fournitures. S'adresser à M. E. Bertus ou Jn. Ste. Paget, [illegible] Billards sont les mêmes du Cercle Saint Louis. 17 juil.

LE DOCTEUR ACHILLE LION, chirurgien dentiste, membre de la faculté de médecine de Paris [illegible] actuellement rue Royale No. 160, ancienne maison de M. B[illegible], entre St. Louis et Conti. Consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 24 juin

SANGSUES.
REÇU par la barque Eutalis, un petit lot de sangsues, à vendre, au dépôt général, rue du Quartier No. 26, entre les rues Condé et Vieille Levée. 30 jt.

Ni propriétaire ni les consignataires de la goëlette AUGUSTUS LORD ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis et prendre livraison de leurs marchandises, à l'extrémité de la rue Jefferson. 4 août J. ALBERT, 26, rue St. Louis.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES PLANTEURS DE LA LOUISIANE. Nouvelle Orléans, 4 août 1840. CETTE institution fournit des traites sur Londres. 4 août A. BAUDOUIN, caissier.

AVIS—Les soussignés se sont associés aujourd'hui et feront les affaires en cette ville sous la raison de *Barrett & Lepage*. Nouvelle Orléans, 1er août 1840. THOMAS BARRETT, 4 août—10 LOUIS LEPAGE.

MR. LOUBERE, chef d'institution, à la rue des Remparts, s'empresse d'informer les parents de ses élèves ainsi que le public en général, que, bien loin d'être [illegible] de fermer son établissement, comme a voulu [illegible] la malveillance, il redoublera au contraire d'efforts à l'avenir pour le diriger de la manière la plus satisfaisante [illegible] afin de dissiper toute espèce de doute à [illegible] il est [illegible] une personne respectable [illegible] de France [illegible] joindre à lui comme professeur [illegible] construire une chapelle à ses frais [illegible] de l'institution et l'utilité générale de [illegible] cette ville. 4 août—2

[illegible] barils de chaux de Thomaston bien conditionnés, à 9 escalins le baril, par quantités à la convenance des acheteurs. S'adresser rue Victoire 2de. maison au-dessous du rail road Pontchartrain, ou à P. BOTCHFORD, 4 août—2p. No. 37, Nouvelle-Levée.

LIBRAIRIE DE LELIÈVRE, Encoignure Royale et Sainte-Anne. PUBLICATION NOUVELLE. Résumé des Voyages, Découvertes et Conquêtes des Portugais, par M. Dujarday, 2 vol. in-8. Collection de Romans nouveaux des meilleurs auteurs. Œuvres de Lamartine, Lamennais, Delille, Rousseau, Molière, etc., éditions compactes. Révolution française, par Thiers. Règne animal de Cuvier; un choix de Manuels les plus importans; quelques ouvrages de médecine, de droit, de mathématiques; livres d'éducation, de prières, de piété. Carte des Tortugas, par le capitaine Dumas. Fournitures de classes et de bureaux, etc., etc. 4 août—3 p. c.

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE. UN grand assortiment de Graines pour les semis d'août, ainsi que Haricots nains rouges, créoles, de 1840, à vendre par LELIÈVRE, encoignure Royale et Ste-Anne. On trouve toujours à la librairie du sieur Lelièvre le Nouveau Jardinier de la Louisiane. 4 août—30f.

DRAP fin, anglais, de couleurs assorties, à vendre par 4 août. CLASON & VLES, 44, rue Chartres.

GALLONS unis, tout fil et à carreaux, à vendre par 4 août. CLASON & VLES, 44, rue Chartres.

FARINE—100 barils farine fraîche, à vendre par 4 août JOSEPH LANDIS & Co, 14, Poydras.

CIGARES—100,000 cigares supérieurs de la Havane, de divers marques, en magasin et à vendre par 4 août DAVIS & HOBART, 18, Douane.

TOILE à drapé blanchie—15 caisses reçues par le navire St. Mary, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 4 août 66, rue du Camp.

SIROP de Salsepareille—150 caisses en magasin et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 4 août 66, rue du Camp.

ETOFFES pour vestes de qualités supérieures et de dessins de fantaisie, à vendre par 4 août CLASON & VLES, 44, Chartres, au 1er ét.

COTON à coudre, blanc et de couleur, et bien assorti, à vendre par 4 août CLASON & VLES, 44, rue de Chartres.

CAFÉ de la Havane—196 sacs première qualité reçus par la goëlette Augustus Lord et 60 sacs do en magasin et à vendre par ABR. TRIER. 4 août 34, rue Gravier.

SAVON—500 caisses E. A. et W. Winchester No. 1, 300 do James Goulds No. 1, 100 do Geo. Jackson extra No. 1, reçues par le navire Hindou, à vendre par 4 août DAVIS & HOBART, 18, Douane.

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes importées de Bordeaux. 250 barriques vin rouge, médoc vieux, 150 do do St. Estephe do, 226 do do Montferrant do, 500 do do vin ordinaire. 20 barils vin blanc, vieux Haut Sauterne, 5000 caisses vin rouge dans les qualités ordinaires, 300 caisses vin neuf, blanc Sauterne et Barsac, 200 caisses vin vieux, Chateau Margaux, 100 do du marque C. C. Haut Brion Mission, 24 caisses vieux Grave Larose, 24 demi pipes vieille eau de vie de Cognac, 20 caisses liqueurs assorties en cruchons porcelaine, 100 do do en bouteilles blanches, 50 caisses cerises, marque Badin frères, Paris, 100 damejeannes vide, 30 milliers bouchons demi fin et fin, en sac de 5 0, 2 services à thé et dîner en porcelaine chinoise, par 4 août—5 R. A. LEFEBVRE & Co, 10 Toulouse.

BUREAU D'ENREGISTREMENT De Décès et de Naissances.
BUREAU d'enregistrement des décès et des naissances—(L'office a été transporté rue Ste. Anne, No. 42;) il est ouvert de 9 A. M. à 3 P. M.) Il est ordonné par la loi que la naissance de tout enfant libre et la mort de toute personne libre, dans la paroisse d'Orléans, doivent être déclarées à ce bureau dans les 30 jours qui suivent celui où elles ont eu lieu; et comme beaucoup de nos concitoyens ignorent cette mesure importante, l'officier le publie pour qu'ils puissent se conformer à cette loi et éviter la contravention contre cette loi, qui se punit d'une amende de la somme de $10 et condamnée aux frais de poursuite. Nlle. Orléans, le 25 juillet 1840. 27 jt. VINCENT RAMOS, Recorder.

AVIS—Le soussigné prévient le public en général et en particulier les marchands faisant profession de pacotille dans cet Etat, que sa femme ayant abandonné le domicile conjugal, il se refusera à payer toute dette contractée par elle à dater de la publication du présent avis. GILBERT D'ARENSBOURG. Paroisse St. Charles, le 1er août 1840. 3 août—10

AVIS—La société existant entre les soussignés sous la raison de Lepage Brothers & Co., est dissoute d'un commun accord à partir de ce jour. Mr. James Chalaron est chargé de la liquidation de la société et il continuera les affaires de la maison sous son propre nom. LOUIS LEPAGE, 3 août JAMES CHALARON.

LE soussigné informe le public de ne point vendre à crédit à Marie Rose Rodigues son épouse, attendu qu'elle a quitté sa maison et ses enfants. 3 août—8 JEAN JUNEK.

TRAITES sur Boston, à vendre par 3 août VAN WYCK & Co, 35, Camp.

POIVRE—300 sacs poivre noir de Sumatra à vendre par 3 août BOGERT & HAWTHORN, 63 rue Gravier

PLOMB EN BARRES—10 barillets en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier, 3 août

FARINE—130 barils farine superfine, à vendre par 3 août J. LANDIS & Co.

CIGARES—Un assortiment complet des meilleurs cigares de la Havane, et constamment à vendre chez J. N. CABALLERO, 22 Vieille Levée.

FICELLE D'EMBALLAGE—10,000 livres à vendre par 3 août SAMUEL BELL. No. 20, rue des Magasins.

SAIN-DOUX—100 barillets et 30 barils sain-doux en feuilles en magasin et à vendre par 3 août BOGERT & HAWTHORN, 63 rue Gravier.

VIN—60 caisses vin de Sherry pale et de Madère, et 60 caisses vin rouge à vendre par 3 août BOGERT & HAWTHORN.

PORC mess et prime à l'inspection de Bozant, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 3 août 63 rue Gravier.

PORC—150 barils mess et 50 do prime, à vendre par 3 août E. F. JENKINS, Enc. Poydras et Magasins.

HUILE d'Elephant de Mer—23 barriques en débarquement du Hindou, à vendre par 3 août ISAAC BRIDGE, 134, Magasins.

MOUCHOIRS Tippecanoe—6 caisses en débarquement du Hindou, à vendre par 3 août ISAAC BRIDGE, 134, Magasins.

SAVON—200 caisses savon extra No. 1, marque de G. & N. Sturtevant et Co., en débarquement du Hindou, à vendre par ISAAC BRIDGE, 3 août 134, Magasins.

SEL—2200 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS, 3 août enc. des rues Poydras et Magasins.

SEL—2000 sacs de sel de Liverpool gros et fin, maintenant en débarquement des navires Danmark et Shaw, à vendre en quantités au gré des acheteurs. S'adresser à E. F. JENKINS, 3 août Encoignure des rues Poydras et Magasins.

HABILLEMENTS—15 caisses comprenant un assortiment de chemises de couleurs et à carreaux, et de calicot blanc; de pantalon de toile écrue, de cotonnade et de fantaisie, de vestes rondes, &c. en débarquement du navire Hindou, à vendre par ISAAC BRIDGE, 3 août 134, rue des Magasins.

TOILE FORTE—1500 pièces Toile de Dundee, en magasin et à vendre par ANDREWS & BROTHER, 3 août 50, rue du Camp.

CHAUX—1000 barriques de Thomaston fraîche, de la cargaison du brick Julia et Helen, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 3 août 24, rue de la Douane.

BOTTES ET BRODEQUINS—300 caisses en magasin à vendre par R. G. HOBBS, 1 août 12, rue de la Douane.

FARINE, PORC, WHISKEY, BEURRE &c. 50 barils farine superfine, 50 do porc mess mon et épaules C. M. O. 170 do whiskey rectifié, 40 do beurre de l'Ouest, 13 do pièces toile d'emballage, à vendre par 1 août P. A. GIRAUD, 6, Nouvelle Levée

VINS de Bordeaux—100 barriques vins de famille, excellente qualité, divers crus et prix, 200 caisses vin St. Julien, St. Emilion, Chateau Margaux, Chateau Lafitte, &c. à vendre à conditions faciles pour clore une consignation par LOISON & SILVESTRE, 1 août 73, rue Royale

VINS BLANCS—50 demi barriques et 40 caisses vins supérieurs de divers crus et prix, pour clore une consignation par LOISON & SYLVESTRE, 1 août 73, rue Royale

LIQUEURS et Cognac—100 caisses liqueurs surfines assorties, kirsh, absynthe, fruits à l'eau de vie et cerises à l'eau de vie très fraîches, 10 barils Cognac très vieux et 4 pipes Cognac fin de Champagne, à vendre pour clore une consignation par LOISON & SYLVESTRE, 1 août 73, rue Royale

VINS, Huile et Amandes—200 caisses Vin rouge et vin de madère; 100 paniers huile d'olive, 1 balle d'amande, à vendre par P. A. GIRAUD, 1 at 6, Nlle. Levée.

HABILLEMENTS pour nègres—12 caisses jeans de Victoria et Wahiston, 10 balles cotes Lowell 7/8, 5 do cotonnade Lowell, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 1er août 134, rue des Magasins.

BLANC de Baleine—250 caisses 1re qualité, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 1er août 134, rue des Magasins.

CORDE d'emballage—300 rouleaux du Kentucky, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 1er août 134, rue des Magasins.

MAQUEREAUX et Saumons de la Nouvelle Ecosse à vendre par P. A. GIRAUD, 1 août 6, rue de la Nouvelle Levée

AVIS—GALA A CARROLLTON—Le jardin sera brillamment illuminé les dimanche, mardi et vendredi soir, lorsque le temps le permettra. Les chars partiront à toute heure jusqu'à 10 heures p. m. en commençant de Carrollton le mardi et le vendredi, à 5 heures p. m. Le Dimanche, chars, suivant l'usage, partant à chaque heure à partir de [illegible] heure p. m. 13 jt. ingénieur en chef [illegible]

TOILE et Corde d'[illegible] d'emballage et 1 balle [illegible] à vendre par J. B. FIELD, 73, rue Bienville

BANQUE DE CITÉ. Nlle.-Orléans, 26 juillet 1840. [illegible] Banque tire des traites à vue sur New-York, Paris, [illegible] R. J. PALFREY, caissier.

MAQUEREAUX nouveaux—100 demi barils maquereaux nos. 1, 2 et 3, de qualité très supérieure, dernièrement reçus et à vendre par STETSON & AVERY, [illegible] 40, rue Gravier.

MELASSE—55 boucauts reçus par le steam-boat John Armstrong, à vendre par P. A. GIRAUD, 6, Nlle-Levée.

COUTELLERIE de Rogers de toute espèce—Rasoirs, et couteaux, canifs pour les comptoirs &c., importés et garantis, à vendre par NORMAN, STEEL & Co. [illegible] 14, rue du Camp

NORMAN, STEEL & Co. rue du Camp No. 14, ont constamment à vendre un assortiment complet de livres et articles de bureau de toute sorte.

LIQUEURS du pays—100 barils eau de vie de [illegible], preuve, 100 barils [illegible] genièvre, 50 barils rum, 50 [illegible] alcool, 50 [illegible] esprit de vin, en débarquement et en magasin [illegible] J. B. FIELD, [illegible] Bienville.

PAR LE REGISTRE.

SUCCESSION DE THOMAS C. CASH.—Mardi, le [illegible] septembre, à 1 heure P. M. il sera vendu à la Salle des Bains de la Bourse St. Louis, faisant face à la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves, en date du 25 juillet 1840, dans la succession de Thomas C. Cash, intitulé Francisco de Lizardi et al. vs. la succession de Thomas C. Cash, signé le 3 août 1840, la propriété foncière ci-après décrite, pour compte de la succession de Thos. C. Cash, déc[illegible].

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

Les huit huitièmes indivis d'un certain carré ou ilet de terre situé dans le faubourg Annonciation, audessus de cette ville, formant une partie du faubourg Lacourse et désigné sous le numéro soixante-six au plan du dit faubourg, fait par Barthélemy Lafon et déposé en l'étude de Pierre Pedesclaux, ex-notaire en cette ville, et aujourd'hui l'étude de Louis T. Caire, notaire en cette ville; le dit carré de terre contenant quatorze lots, bornés de un à quatorze inclusivement, et formant treize lots réguliers, compris entre les rues Colysée, Euterpe, Prytanée et Polymnie, y compris les circonstances et dépendances, améliorations, droits, priviléges &c. &c., Le dit carré de terre appartient à Miguel de Lizardi—Francisco de Lizardi—Manuel Julian de Lizardi pour l'avoir acquis de John Longpré, [illegible] en vertu d'un acte de vente au rapport de Octave de Armas, notaire en date du 14 Mars 1833—Et le dit John Longpré était devenu acquéreur de la dite propriété, pour l'avoir achetée de MM. Amory, Callender & Co., par acte pardevant Marc Lafitte, alors notaire en cette ville, en date du 16 avril 1816.

Conditions.—Comptant.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. B. Marks, not. pub. W. F. C. DUPLESSIS, 5 août Régistrer des Testaments.

Succession de A. H. Burlisson.

MERCREDI le cinq août 1840 à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, au bureau du Régistrer des testamens, situé à l'encoignure des rues Condé et Ste.-Anne, pour compte de la succession de A. H. Burlisson, les comptes suivants: savoir: celui contre James E. Bell de $46 76 do. do. William Hill de $64 do. do. Eliot de $113 50 do. do. J. Kells et Ostrivelier de $184 80 do. do. Hughes de $73 84 à recevoir de Peter N. Williams de $51—ordre de J. Dick $50 do. A. W. Campbelle de $16—effet à recevoir de W. H. Turner de $15 do. do. de Paterson et Jackson de $18—ordre de Geo S. Schotts, faveur de Daniel Daniel Wathers de $30—compte de services rendus à Jno R. Pielly de $302 37 1/2—compte de Griffith et Barnes de $72 62—effet à recevoir de Jones Eu, faveur de $100 37. Aussi une montre en or. 30j. W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

Succession de Jean-Baptiste Desdunes, fils.

VENTE PAR LE REGISTRE DES TESTAMENTS.

MERCREDI, deux Septembre 1840, à 1 heure P. M. à la Salle des Bains, de la Bourse St. Louis, faisant face à la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 juillet 1840; il sera vendu pour compte de la succession de feu Jean-Baptiste Desdunes fils, les propriétés foncières et esclaves ci-après:

PROPRIETES FONCIERES.

1o. Le tiers indivis d'un terrain, situé en cette ville, rue Condé entre les rues St. Philippe et des Ursulines, ayant mesure française, trente sept pieds, quatre pouces de face à la dite rue Condé, sur cent vingt pieds de profondeur; ainsi que ce qui se trouve sur le détail ci-après, à une certaine profondeur, un peu moins de largeur que sur la ligne de face à la rue et sur la ligne de fond qui sont élevées, trente sept pieds, quatre pouces. Ce lot de terre se compose de deux morceaux, l'un de trente cinq pieds français de face à la dite rue Condé, sur cent vingt pieds de profondeur et l'autre joignant le premier, ayant deux pieds quatre pouces de face à la dite rue Condé, et continuant cette largeur jusqu'à une profondeur de cinquante neuf pieds français, point auquel le mur de la maison voisine rétrécit le dit morceau de terre sur toute la longueur du dit mur, qui est de trente deux pieds, quatre pouces et demi, point à partir duquel le dit morceau de terre reprend sa largeur primitive sur tout le surplus de la ligne, qui est de vingt huit pieds, sept pouces et demi, ce qui complète les cent vingt pieds de profondeur; ensemble le tiers indivis de la maison et de tous les édifices qui existent sur le dit lot de terre.

Conditions—Un dixième comptant, et la balance en trois paiemens égaux de six, douze et dix huit mois.

2o. Deux terrains situés au faubourg Franklin, désignés par les Nos. sept et huit de l'Ilet no. cinquante six, sur le plan du dit ilet, dressé par Pillé, le 14 mai 1831 et annexé à un acte du trente mai, mil huit cent trente et un, chez Carliste Pollock, notaire. Le lot no. sept mesure quarante pieds de face à la rue Mandeville, sur cent vingt pieds de profondeur; et le no. huit, formant encoignure aux rues Mandeville et Saint Jean Baptiste, mesure trente neuf pieds, huit pouces de face à la dite rue Mandeville, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue St. Jean-Baptiste; le tout mesure anglaise.

Conditions.—Un dixième comptant et la balance en trois paiemens égaux de six, douze et dix huit mois.

ESCLAVES.

CHARLOTTE, négresse, âgée de quarante ans, cuisinière et domestique de confiance.

AUGUSTINE, âgée d'environ cinquante ans, négresse de confiance, malade.

EDOUARD, nègre de trente ans, bon cuisinier et bon pressier.

Conditions.—Un dixième comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois. Le tout pour des billets datés du jour de la vente, endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les objets vendus, avec un intérêt de dix pour cent par an [illegible] des billets à leurs échéance.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Th. Seghers, not. pub. 1 at

SUCCESSION de James Wilson.—Lundi le trente et un août 1840, à une heure P. M.—En vertu et conformément à un décret de l'honorable Cour des Preuves de pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 22 juillet 1840 et signé le 11 juillet 1840, il sera offert à l'encan à la Bourse St. Louis, les esclaves et la propriété ci-après décrite, dépendants de la dite succession, savoir:

1o. Un morceau de terre et les batisses qui y appartiennent audessus de la rue des Magasins, entre les rues La Course et Robin, dans le faubourg de l'Annonciation, consistant du lot désigné par le numéro 8 et de la moitié du lot désigné par le No. 9, de l'ilet No. 40, ainsi que l'indique le plan tiré par B. Lafon, le 15 mai 1807 et déposé au bureau du feu P. Pedesclaux, notaire en cette ville. Le dit lot No. 8, mesurant soixante pieds de face sur la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et la moitié du dit lot No. 9 mesurant trente pieds de face sur la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française.

2o. Un certain lot de terre situé dans le faubourg Lacourse, audessus de cette ville, rue des Magasins entre les rues Basin et Edouard, désigné par le No 2 ainsi que l'indique le plan tiré par L. J. Pilié et Springbelt, architectes et voyer, le 23 juin 1839 et paraphé *Ne Varietur* par D. L. McCay, Esq. notaire public, le 20 novembre 1839 [illegible]

Le dit lot No. 2 contigu au lot No. 1, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue des Magasins, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise, avec les améliorations qu'il comporte.

3o. Quatre lots de terre situés dans le faubourg Saulet de cette ville, désignés par les Nos. 11, 12, 13 et 14, dans l'ilet compris entre les rues Hercule, Clio, Calliope et Grande, ainsi que l'indique un plan tiré par Joseph Pilié, arpenteur de cette ville, le 4 mai 1833 et déposé au bureau de Felix de Armas, ancien notaire.

Le lot No. 11 formant l'encoignure des rues Grande et Calliope, et mesurant 32 pieds de face à la dite rue Grande, par 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur et face à la rue Calliope.

Le lot No. 12 contigu au lot No. 11, mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Grande, par 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Le lot No. 13 mesurant 31 pieds de face à la rue Grande, par 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Le lot No. 14 mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la dite rue Grande, par 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, le tout mesure anglaise.

4o. Un certain carré de terre situé au faubourg des Religieuses, paroisse Jefferson, désigné par le numéro 4 sur un plan fait par L. J. Pilié et Springbelt, le 21 juin 1836, le dit lot mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue St. Marie, 32 pieds en ligne parallèle, 127 pieds 1 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 3, et 136 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Ursule.

5o. La moitié indivise d'un certain morceau ou carré de terre, situé au faubourg des Religieuses, paroisse Jefferson, et compris entre les rues St. André, Teinturier, St. Mary et la continuation projetée de la rue du Camp, devant être appelée rue Liberale, lequel carré est divisé en 9 lots numérotés de 1 à 9, suivant le plan fait par Bourgerol, député voyer général, et annexé à un acte au rapport de Seghers, not. pub., en date du 26 avril 1832, ce carré de terre appartient à la succession ainsi qu'au sieur William T. Thompson.

6o. Un certain carré de terre situé dans la ville de [illegible], paroisse de Jefferson, à peu près à 5 milles au-dessus de la ville de la Nlle. Orléans, le dit carré faisant partie de 4 morceaux de terre, ci-devant la propriété de la succession de Louis Duquin et femme, lequel a été acheté par Richard Bein de James Peuch, exécuteur testamentaire par acte au rapport de Félix Grima, not. pub., Richard Bein [illegible] faire un plan de ce carré de terre par Fréd. Wilkinson, déposé en l'étude de Wm. Christy, not. pub., le dit carré de terre désigné au dit plan sous le No. 109 et contenant 20 lots, borné par les rues Dupré, Roman et les avenues Séverin et Hallin.

ESCLAVES.

7o. EADY, négresse âgée d'environ 30 ans.

8o. FANNY, négresse âgée d'environ 27 ans, avec ses 2 enfans, Frank négrillon âgé d'environ 10 ans, et Harry âgé d'environ 5 ans.

Conditions de la vente:—La propriété au faubourg Saulet, 3me. décrite, sera vendue pour du comptant, et les propriétés et les esclaves, à 6, 12 et 18 mois de crédit, pour des billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et un intérêt de 10 pour cent par an, si les dits billets ne sont pas payés à maturité, sans pourtant donner à l'acquéreur le droit d'en retarder le paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

Les actes de vente pardevant D. L. McCay, aux frais des acquéreurs. 29 jt.

SUCCESSION de Marie Rose Cecile Boisstière, épouse décédée de Agte. Rieffel—Vente par le Régist. des Testamens.—Lundi le trente et un août 1840 à une heure P. M. à la Salle des Bains située dans la partie de la Bourse de la Cité faisant face à la rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la N. Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 18 mai 1840, il sera vendu pour le compte de la succession de Marie Rose Cécile Boisstière épouse décédée d'Auguste Rieffel, les esclaves ci-après nommés:

Une mulatresse nommée Sanitte, âgée d'environ 36 ans, domestique de maison et cuisinière,

Et une mulatresse nommée Jane, âgée d'environ 13 ans.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, pour des billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, avec un intérêt de dix pour cent par an, en cas de non paiement desdits billets à leur échéance. W. F. C. DUPLESSIS, Régistrer des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Charles Boudousquié not. pub. 29 jt

Succession de John Messenger,

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Samedi, le 8 août prochain, à midi, en vertu d'un décret de la Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson, en date du 1er Juillet 1840, Je soussigné Juge de la dite Cour, offrirai en vente publique au lieu de la dernière résidence du défunt, dans la ville de McDonough, en cette Paroisse:

60 cordes de BOIS,
2 CHEVAUX,
1 PIANO,

les MEUBLES MEUBLANS et autres effets MOBILIERS dépendant de la dite succession.

Conditions—Comptant.
29 Juillet, 1840.
[Signé] F. DUGUÉ, 31 juil—4p Juge.

A LOUER.—Cette maison fort commode [illegible] faitement bien située, au No. 222 de la rue du Camp, près l'encoignure de la rue Julia [illegible] S'adresser à G[illegible] & BRO. 31 jt.—10 [illegible] rue du Camp.

A LOUER.—Une belle [illegible] située dans la rue de la Douane [illegible] Dauphine. On peut en donner possession [illegible] S'adresser à DUPLIGNY & GAMUCHEAU, 14, Vieille Levée.

A LOUER.—La grande Maison à étage en briques, située à l'encoignure des rues St. Anne et Bourgogne. Possession en sera donnée le 15 août. S'adresser à V. & O. VIGNAUD, 30 jt. 40, rue de Chartres.

UN LOT d'échantillon de Tabac, à vendre par SCHMIT & Co. 24 jt. 50, rue Bienville.

CIGARE de la Havane reçue par la goëlette Créole, à vendre par J. M. CABALLERO, 24 jt. 22, Vieille-Levée.

TRAITES sur Londres, à vendre par GEO. & CHAS. URQUHART, 24 jt 78, rue Royale

FER DE SUEDE.
LE soussigné a constamment en main un approvisionnement de fer plat de 1 pouce [illegible] jusqu'à 12 sur [illegible] et de carré de 1/2 à 2 pouces. Les demandes [illegible] pourront toujours être approvisionnées [illegible] HUGO C. GILDEMEESTER, 13 fév—6m 45, rue Bienville.

GENIEVRE DE HOLLANDE.
LE soussigné a en débarquement du brick Alwina, de Rotterdam, d'envoi de MM. Simon Reynbende & Sons Schiedam [illegible] genièvre [illegible] à vendre sur la Levée par parties convenables aux acheteurs, et à des conditions avantageuses. HUGO C. GILDEMEESTER, 13 fév—6m 45, rue Bienville.

MELASSE et Sucre—55 barils mélasse en bon ordre, 15 boucauts sucre [illegible] à vendre par P. A. GIRAUD, 6, Nouvelle Levée

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas. Le steamer paquebot régulier A. PORTER, capt. Muggah, partira positivement pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires sur le Teche, Atchafalaya, [illegible] jeudi, 26 du courant à midi. Pour passage et fret, s'adresser à bord, vis à vis de la Douane, ou à J. HALL & A. B. BEIN, 25, Nlle. Levée. N. B. Le A. [illegible] la côte sur tous les [illegible] prendre du fret et des passagers pour les ports au-dessous de Plaquemine.

POUR [illegible] ports intermédiaires, [illegible] Cincinnati et les ports intermédiaires. Le steamer tirant peu d'eau [illegible], capt. R. Baldwin, [illegible] ports intermédiaires, mercredi, le 5 courant ci-dessus et les [illegible] à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à R. E. LAWRENCE extrémité de la rue Poydras, ou à 29, Nouvelle-[illegible]. Les passagers peuvent n'avoir aucune crainte d'être retardés par les basses eaux; ce steamer ne tirant que [illegible] pouces. 4 août

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI. Le superbe bateau à vapeur CORINTHIAN, capitaine L. Brodes, est maintenant prêt à recevoir du fret pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, et sera immédiatement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras, ou à 28 juil SAM. BELL, 20, Magasins.

POUR ST. LOUIS, ALTON & QUINCY—Le nouveau steamer CHESTER, bon marcheur, capitaine W. A. Coble est incessamment attendu et sera immédiatement expédié pour les ports ci dessus et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à 20 juil W. C. TOMPKINS, 66 Camp.

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ. *Pour tous les ports du Lac.* LE steamer bon marcheur et tirant peu d'eau ECHO, capitaine C. Walker, partira de la Nouvelle-Orléans tous les Samedis, à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, la Passe Christiane, Missisipi City, Biloxi et Pascagoula; retournera le Dimanche, touchant à toutes les places ci-dessus et arrivera au lac, à l'extrémité du chemin de fer, le Lundi matin. Il quittera la Nouvelle-Orléans pour Mobile tous les Samedis à 6 heures P. M. en à tous les ports intermédiaires. En retournant il partira de la Mobile le Vendredi, et passant chaque fois par la grande passe et évitant ainsi le courant du golfe. L'*Echo* naviguera comme packet régulier, partant de la Nouvelle-Orléans pour Mobile chaque Mardi et prenant du fret. Ce steamer réunit tout confortable possible pour les passagers et ses emménagements ne le cèdent à aucun des autres bateaux du Lac. 10 juil

POUR ST. LOUIS et les ports intermédiaires.—Le steamer bon marcheur UNITED STATES, capitaine J. S. Hile, est maintenant prêt à recevoir du fret, et ayant une grande partie de son chargement engagé, il sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de belles chambres, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à BOGERT & HAWTHORN, 10 juil 63, rue Gravier.

CABOTAGE.

POUR PHILADELPHIE—Le superbe brick paquebot WASHINGTON, capitaine Bedford, sera immédiatement expédié, ayant la majeure partie de son chargement engagé. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis le marché aux légumes ou à JAMES D. DENEGRE, 5 août 16, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE—La goëlette AUGUSTUS LORD, capitaine Barnes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J. ALBERT, 4 août 26, rue St. Louis.

POUR LA HAVANE—Le brick CARIBOU, bon marcheur, capitaine George Lalay, ayant une partie de son chargement engagé et à bord, sera incessamment expédié pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capit. à bord, ou à 31 juil J. W. ZACHARIE & Co.

Ligne de packets de la Louisiane et de New York.

POUR NEW-YORK—(Le 10 courant)—Le trois-mâts YAZOO, capitaine Kineburg, a besoin de 100 boucauts de tabac pour compléter son chargement. Pour fret ou passage seulement s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 3 août 24, rue de la Douane

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand[illegible]—Devant partir samedi, le 1 août—Le paquebot régulier barque MEZICK, capitaine John J. Garvin, partira positivement comme ci-dessus; il peut prendre plusieurs passagers de chambre et d'entrepont, s'adresser à JAMES D. DENEGRE, 24 jt 16, rue de la Douane

POUR NEW-YORK—Le superbe navire packet YAZOO, capitaine King, ayant partie de son chargement arrêtée, sera immédiatement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 26 jt 24, rue de la Douane

POUR NEW-YORK—La goëlette fine voilière WM. SEYMOUR, capitaine Gardner, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des bâtisses du triangle ou à W. C. TOMPKINS & Co. 24 juil 66, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE—Le bon marcheur trois mâts, barque S. MEZICK, capt. J. J. Garvin, ayant presque tout son chargement arrêté et à bord, sera immédiatement expédié. Pour balance du fret ou passage, ayant de jolies chambres, s'adresser au capitaine à bord près l'Hôtel de la Monnaie, ou à 22 jt JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

POUR BOSTON. Le brick CHESTER, cap. Woodbury, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret sur ou passage, s'adresser à bord, en face des bâtisses du triangle, ou à STETSON & AVERY, 20 juil 40, rue Gravier.

POUR BALTIMORE—Le beau brick FRANCIS, capitaine Melcher, sera très prochainement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 16 juil 24, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK. Le superbe navire MARY FRANCIS, capitaine Johnson, partira sous peu de jours, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté. Pour fret de 50 boucauts de tabac ou [illegible] tonnage correspondant, ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la presse à coton d'en haut ou à GEO. GREEN & BROTH. 14 jt 26, rue du Camp.

POUR BOSTON—Le beau brick LINCOLN, cap. Smith, sera immédiatement expédié, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté. S'adresser à GEO. GREEN & BROTHER, 8 jt 26, rue du Camp

POUR BALTIMORE—Le brick DELIA, capitaine Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 4 jt 24, rue de la Douane

PORTS D'EUROPE

POUR CORUNA. Le brick fin voilier JERROLANA, capitaine Granero, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira positivement pour le port ci-dessus le 9 courant. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à J. ROBERT & Co, 47, rue Bienville. 4 août.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le trois-mâts fin voilier VIOLA, capitaine Palmer, a une partie de sa cargaison engagée. Pour passage, ayant des emménagements pour 6 personnes, s'adresser à G. BEDFORD & BECK. 3 août

POUR LIVERPOOL—Le trois-mâts ROBT. FULSFORD, capt. Prince, peut prendre 2000 balles de coton. Pour ce fret ou pour passage, s'adresser à la presse à coton d'Orléans, ou à GEO. GREEN & BRO. 26, rue du Camp. 21 jt.

POUR BORDEAUX—Le navire français de première classe EULALIE, capitaine Fatarin, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus du 8 au 10 août. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à F. SEIGNOURET & Co. 10 j.

POUR LE HAVRE—Le trois mâts MARENGO, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à F. PERRET, 50, rue Toulouse. 1 juil.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier PERUVIAN, capitaine Wetten, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, à la 2econde Municipalité, ou à J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 24 juin

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe OLYMPIA, capitaine Gray, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port susdit. S'adresser à F. PERRET, 25 juin 50, Toulouse.

POUR LE HAVRE. Le trois mâts WILLIAM BROWN, capt. Harris, ayant sa cargaison engagée partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord dans la 2de Municipalité, ou à S & J. P. WHITNEY, 23 juin 72, rue du Camp.

A VENDRE OU A FRETER.

ON a besoin d'un bâtiment du port de cinq ou six cents balles de coton pour aller dans un port des Indes Occidentales. S'adresser à 9 juil. ROBERT & Cie. 47, rue Bienville

A LOUER présentement—Une Maison haute, rue de l'Esplanade. S'adresser à R. BRUGIER, 17 juil No. 9, rue St. Louis.

MAISON A LOUER A BILOXI. La maison élégante située à Biloxi, appartenant au juge W. C. Wasle sera louée, le juge et sa famille ne devant pas l'habiter cette saison. S'adresser à 8 juil—6 MAUNSEL WHITE & Co.

A LOUER jusqu'au 1er. Novembre prochain une maison située à l'encoignure des rues Toulouse et Vieille Levée, dernièrement occupée par un magasin d'habillements, avec tous ses vitrages, [illegible] vitrines, étagères, comptoirs &c. &c. S'adresser au No. 97, rue du Camp. 11 juil

$25 DE RECOMPENSE seront donnés pour l'arrestation de l'esclave HARRY, ayant appartenu à M. P. H. Park, de Catahoula, âgé d'environ 24 ans, griffe noir, bien fait, se balançant en marchant, taille d'environ 5 pieds 7 ou 8 pouces, portant les marques d'une blessure au nez, à la lèvre et à l'œil gauche. 1 août—6 SIDLE & STEWARD.

100 PIASTRES DE RECOMPENSE SERONT données à la personne qui arrêtera et logera dans une des geoles de l'Etat, les deux esclaves suivantes, parties de chez le soussigné, dans la nuit du 7 au 8 courant.

1o. La quarteronne MELLY, âgée de 22 ans, belle femme, d'une jolie figure et toujours bien mise; elle a [illegible] signes très apparents sur la figure, un au bout du menton et un sur chaque joue, elle parle anglais et français.

2o. La quarteronne HENRIETTE, âgée de 24 ans, un peu petite que Melly, bien mise, d'une jolie figure, la peau un peu tachée de rousseurs, elle est [illegible] elle parle l'anglais et le français [illegible]

Fausse Rivière, 9 juillet 1840 VT. TERNANT. 26 juil—10

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE, SERONT données pour l'arrestation et la remise de mon esclave ALFRED, qui est parti marron vers le 1er. d'avril. Le dit esclave est d'un teint clair, il a les cheveux blonds, les joues rouges [illegible] La récompense susdite sera donnée si on l'arrête hors de l'Etat, et cinquante piastres s'il est pris dans les limites de l'Etat. OSBORN CROSS, 27 juil—10 rue Conti.

$10 DE RECOMPENSE seront données pour l'arrestation de la négresse NANCY, âgée de 17 ans, taille de 5 pieds 6 pouces [illegible] partie marronne lundi le 20 courant, appartenant dernièrement à M. J. L. Fiernnos. P. J. DAVY & Co, 22 jt rue Gravier.

CHEVAL EPAVE—Il a été [illegible] chez le [illegible] un grand cheval bai, [illegible] n'est pas réclamé, il sera vendu par [illegible] de Mrs. Planchard [illegible] CHS. TREPAGNIER, syndic.

RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON, Graveurs de Planches de Billets de Banque, à la Nouvelle-Orléans.
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Chèques, Sceaux, &c. gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les font [illegible] leur atelier à New York, et aux prix accoutumés. Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure [illegible] Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et de Conti. Nouvelle-Orléans, 1er. novembre 1839. 21 février—1 an.

MORUES choisies—25 barils [illegible] pour les habitations à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING. JEUDI prochain, 6 du courant, à 4 heures et demie, il sera vendu rue de la Vieille-Levée, entre les rues Marigny et Mandeville—Le contenu d'une boutique de Ferblanterie, tels que [illegible] seaux, &c. 5 août—2

VENTE DE GARDIENS DU PORT. PAR R. B. SYKES. IL sera vendu jeudi le six courant, à 6 heures 1/2 P. M. par ordre des gardiens du port, les voiles, agrès, cables, ancres, voiles &c. sauvés par la goëlette Farmer, capitaine Cooper, du naufrage du brick Nile, capitaine Millikin, naufragé sur le Raccoon Shoals, côte des Attakapas dans son voyage des Attakapas pour Portsmouth N. H. le 21 juillet 1840. Vendu pour le compte de qui il appartiendra. Aussi, à la même heure et au même lieu, la coque du brick Nile et sa cargaison, consistant en pièces de bois de chêne vert, ainsi que le tout a été sauvé des côtes des Attakapas par son naufrage du Raccoon Shoals. Conditions, comptant. 5 août.

PAR BACH & CALHOUN. IL sera vendu à l'encan Jeudi, 6 du courant, à onze heures, sous la direction de Mr. Guimault, sur la rive opposée du fleuve, [illegible] des milles au-dessous du ferry—Un certain nombre de bœufs de travail, veaux, moutons, chevaux et [illegible] charrettes, pompes en cuivre, moulins à farine, chaudières, couches de jardin, et une quantité d'ustensiles aratoires. Conditions au moment de la vente. 5 août—2

PAR R. B. SYKES. IL sera vendu sans réserve, Jeudi, 6 du courant, à 10 heures à son magasin d'encan, en face de l'Arcade [illegible] 6 caisses Marchandises Sèches assorties, consistant en partie de merinos, baltistes, indiennes de modes, [illegible] blancs et bleus, fil à coudre, &c. Aussi—Souliers pour femmes, en loup marin, maroquin et peaux de veau. 5 août—2

PAR M. BARNETT Sr. IL sera vendu Samedi, 8 du courant, à une heure de l'après midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres—Une voiture à quatre roues, Un cabriolet français, Une barrouche ou une voiture. Conditions comptant. 5 août—4

PAR DUTILLET & GUINAULT. Faillite de J. Rousseau. IL sera vendu samedi 12 septembre 1840, à midi précis à la Bourse de la Cité, salle des bains, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de la cour de district pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 27 octobre 1838, et à la requête du syndic des créanciers de J. Rousseau, la propriété ci-après décrite abandonnée par le dit Rousseau à ses créanciers.

Deux lots de terre situés au faubourg Trémé désignés par les nos 61 et 140 d'après un plan dressé par L. Bringier le 26 juillet 1836 et déposé en l'étude de L. Ferrand alors notaire.

Le lot No 61 mesurant au pied français 20 pieds 10 pouces de face à la rue St. Philippe, sur 160 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. 60 et 160 pieds 11 pouces sur la ligne opposée, entre les rues Johnson et Prieur. Ce terrain fermant dans sa profondeur.

Le lot no. 140 mesurant au pieds français 20 pieds de face à la rue Galvez entre le canal Carondelet et la rue St. Pierre, 163 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no 139, 93 pieds 5 pouces 5 lignes sur la ligne opposée et 21 pieds 1 pouce 1 ligne sur la ligne du fond.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente se passeront chez A. Foulon not. pub. 5 août—6

PAR HEWLETT & CENAS, encanteurs. Vente de Syndic. IL sera vendu samedi le 22 août prochain, à midi, à la Salle de Bains de la Bourse St. Louis, dans la rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de district dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 15 juillet 1840 et autorisant John F. Miller, syndic des créanciers de John H. Holland à vendre, conformément à la loi, les propriétés immobilières, les esclaves, &c abandonnés par ledit Holland à ses créanciers:

PROPRIETES IMMOBILIERES.

1o La moitié indivise d'un ilet de terre situé à Greenville, dans la paroisse de Jefferson, désigné par le no 8 et contenant douze lots numérotés de un à douze, inclusivement.

2o La moitié indivise d'un ilet de terre situé à Greenville, dans la paroisse Jefferson, désigné par le no. 16, et contenant dix-huit lots numérotés de un à dix-huit inclusivement.

3o La moitié indivise d'un ilet de terre situé à Greenville, dans la paroisse de Jefferson, désigné par le no. 23, contenant dix-huit lots numérotés de un à dix-huit inclusivement.

4o La moitié indivise d'un ilet de terre situé à Greenville, dans la paroisse de Jefferson, désigné par le numéro soixante-quatre, contenant vingt lots numérotés de un à vingt inclusivement.

5o La moitié indivise d'un ilet de terre situé à Greenville, dans la paroisse de Jefferson, désigné par le numéro soixante-cinq, contenant trente-huit lots numérotés de un à trente huit inclusivement.

6o Une portion de terre contenant quatre cent trente sept acres, située dans la paroisse de Lafayette, sur la rive orientale du bayou Vermillion, immédiatement au-dessous du pont de Perry (Perry's Bridge), bornée au-dessus par les terres de Robert Perry et de Joseph Trahan et au dessous par celles de la veuve de Whittington Wallace et de ses héritiers.

7o Six cents acres de terre devant être prises de la portion de terre indivise de dix mille acres située sur les bords du Rougie Creek, dans le comté de Breckenridge, état du Kentucky, ensemble avec tous les droits, privilèges et appartenances attachés à ladite terre. Les dits six cents acres de terre devront être égales en qualité à tout morceau de terre de même quantité pris dans le dit tract, [illegible] des dix mille acres de terre ci-dessus, qui furent achetés par Willis Green, du comté de Breckenridge, état du Kentucky, à une vente faite par le shériff en exécution d'un jugement rendu dans le procès de [illegible] contre les héritiers de Jordan.

8o La moitié indivise de deux lots de terre situés au faubourg Lacourse ou Annonciation, dans l'ilet No. 60. Faisant soixante pieds de face à la rue Melpomène sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, mesure française, et bornés d'un côté par la propriété appartenant au [illegible], et de l'autre côté par une propriété appartenant à [illegible] soixante pieds de face au coin du Prytanée sur cent vingt pieds de profondeur [illegible] et sur le derrière par le terre ci-dessous mentionnée.

9o Quatre lots de terre situés au faubourg Pontchartrain, désignés par les numéros 7, 8, 9 et 10 sur un plan dressé le 24 septembre 1834, par Louis Bringier voyer général de l'Etat de la Louisiane et annexé à un acte passé le 4 octobre 1834 pardevant Hugues Pedesclaux alors notaire public; lesdits lots ont les dimensions suivantes, mesure française, savoir:

Le No. 7, trente pieds de face à la rue Maurepas, 125 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. 6, 150 pieds sur la ligne qui le sépare du lot no. 8 et 36 pieds 4 pouces sur le derrière.

Les lots nos 8, 9 et 10 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Maurepas sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Fortin.

10o. Une portion de terre de forme irrégulière, située au faubourg Jackson, dans cette paroisse, près cette ville, désignée par les Nos. [illegible] sur un plan dressé par J. N. De Pouilly, architecte, et déposé dans l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, par acte en date du 21 janvier 1834; la dite portion de terre est composée de deux lots numérotés un et deux sur le dit plan et est bornée par la propriété de la Métairie, par le terre de M. Huet, [illegible] et par la rue Jackson et la rue Hélène. Les dits lots [illegible] le No. 1, mesure 25 pieds de face à la rue Hélène, 60 pieds de face à la rue St. Louis, 35 pieds de face à la route de la Métairie et 94 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 2. Le lot No. 2, mesure 30 pieds de face à la rue St. Louis, 30 pieds de face à la route de la Métairie, 64 pieds sur la ligne de division du lot No. 1, et 130 pieds sur la ligne qui le sépare des terres de M. Huet; le tout mesure américaine, et conformément au plan ci-dessus mentionné.

11o. Cinq lots de terre avec les maisons, [illegible] les batisses et les améliorations qui sont dessus et les droits et les privilèges qui y sont attachés—situés au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, dans l'ilet désigné par le numéro trente-huit, et désignés sur un plan par les numéros un, deux, trois, quatre et cinq de l'ilet No. trente-huit, sur un plan tiré par A. Lafon, le 16 mars 1836 [illegible] le No. 1, 2 et 3 sont contigus et mesurent chacun 26 pds. 3 p. 6 lignes de face à la rue Jackson sur 150 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les Nos. 4 et 5 également contigus mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 1 lignes de face à la rue Josephine, sur 150 pieds 10 p et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le tout mesure américaine. Les lots Nos. 1, 2 et 3 se composent des lots [illegible] de l'ilet No. trente-huit, conformément au plan original du faubourg Lafayette tiré par Joseph Pilié [illegible] 1834, et annexé à l'acte de Carlisle Pollock, notaire public, en date [illegible] et les lots No. 4 et 5 sont [illegible] au même plan original.

ESCLAVES.

ELSY, négresse âgée d'environ 45 ans.

SAM, âgé d'environ 50 ans et Jules âgé d'environ 8 ans.

Conditions—Six, douze et dix-huit mois de crédit en billets souscrits et endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement. Les acheteurs devront se mettre en possession des propriétés qui pourront leur être adjugées et à leurs propres frais. Les actes de vente seront passés pardevant William Y. Lewis, not. pub., aux frais des acquéreurs. 17 juil—[illegible]

PAR FAUCHIER & FERNANDEZ. IL sera vendu Jeudi prochain, 6 du courant, à 4 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Ste. Anne et Remparts—Une quantité de Meubles tels que lits, armoires, canapés, glaces, tables à cartes, garnitures de cheminées, rideaux, matelats &c. &c. Conditions à la vente. On vendra à l'amiable jusqu'au moment de la vente. 4 août—3

PAR DUTILLET & GUINAULT. IL sera vendu le 20 du courant, à la Bourse de la Cité—Une Propriété située rue de l'Union, entre les rues Moralès et Bons Enfants, laquelle consiste en un terrain ayant 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, sur lequel existe une maison de 4 appartements avec galerie, cabinets, cuisine, chambres à domestiques, &c. Le tout bâti [illegible] en très bon état. Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit, en billet à la satisfaction du vendeur portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 4 août—[illegible]

VENTE DE SYNDIC. Lawrence et Legendre contre leurs créanciers. PAR L. A. GARIDEL. IL sera vendu, lundi 17 août 1840, à midi précis, à la salle des Bains de l'hôtel Saint-Louis, rue St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la Paroisse et ville d'Orléans, en date du 11 septembre 1839, à la requête des syndics des créanciers de Lawrence et Legendre, les Actions ci-après désignées, abandonnées par les insolvables à leurs créanciers, savoir:

Soixante Actions de la banque de l'Exchange, de $100 chaque, sur lesquelles $40 par action ont été payées.

Soixante et quinze Actions de la banque Atchafalaya, de $100 chaque, sur lesquelles $40 par action ont été payées.

Dix Actions du Théâtre d'Orléans, de $100 chaque, payées en plein.

Dix Actions de la banque des Améliorations, de $100 chaque, sur lesquelles $50 par action ont été payées.

Douze Actions de la banque du Commerce, de $100 chaque, payées en plein.

Trente Actions de la chambre d'assurance "Union, sur lesquelles $5 ont été payées sur chaque action.

PLUS:

Il sera vendu, immédiatement après [illegible] les Actions [illegible] salle d'encan. Un Coffre [illegible] traite. 4 août—6, 13 et 17

IMMEUBLES DE VALEUR PAR L. A. GARIDEL. IL sera vendu lundi 10 août 1840, à midi, à la salle des Bains de la Bourse St. Louis, rue St. Louis: Le lot No. 47, formant une des encoignures des rues Bourgogne et Montegut, [illegible] municipalité, ayant 27 pieds de face [illegible] à la rue Montegut, sur 100 pieds 8 pouces de profondeur [illegible] face à la rue Moreau. Le lot No. 30 se compose du tiers du lot formant l'encoignure, ayant 30 pieds de face sur la rue Montegut par 100 pieds 8 pouces [illegible] entre lignes parallèles.

AVEC:

Le lot No. 44 parfaitement bien situé dans la rue de la Vieille Levée, 1ère. Municipalité, ensemble les constructions existantes se composant d'un magasin à 4 étages en briques; ledit lot ayant 24 pieds 3 pouces de face à la rue de la Vieille Levée [illegible] Conditions:—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet des commissaires de la caisse d'amortissement de la ville dont le principal est payable en [illegible] la balance [illegible] billets [illegible] à satisfaction, portant hypothèque et intérêt de 8 pour cent par an. Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public aux frais des acquéreurs. 1 août

Vente par ordre de syndic. [illegible] PAR JOS. A. BEARD. IL sera vendu à l'encan, vendredi, [illegible] à 10 heures A. M., au No. 20 de la rue Bienville par ordre de syndic [illegible] MEUBLES, tels que Sideboards, Bureaux, [illegible] Tables rondes et autres, Chaises [illegible] Conditions—Comptant. 27 jt

FLANELLES—10 balles Flanelles [illegible] à vendre [illegible] FIELD [illegible]

SUCRE—30 boucauts sucre [illegible] P. A. GIRAUD [illegible]

FLANELLES—Serges, blanches, [illegible] à vendre [illegible] 27 juil [illegible] 28 Bienville.